

Aunis-
SudMa Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 octobre 2022
DELIBERATION n°2022_10_01APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	30	35	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) – Gilles GAY (a reçu pouvoir de Joël LALOY AUX) - Raymond DESILLE – Micheline BERNARD - Christian BRUNIER - Walter GARCIA - Christophe RAULT – Pascal TARDY – Barbara GAUTIER – Pascale GRIS - Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN - Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU, Jean-Michel SOUSSIN (a reçu pouvoir d'Emmanuel NICOLAS) – Christelle GRASSO – David CHAMARD (a reçu pouvoir de Steve GABET) - Pascale BERTEAU - Bruno CALMONT - Philippe BODET – Martine LLEU - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Sylvie PLAIRE – Jean Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON - Danielle BALLANGER – Thierry PILLAUD			
Absents : Eric GUINOISEAU, François PELLETIER, Hervé GAILDRAT, Olivier DENECHAUD, Baptiste PAIN, Matthieu CADOT, Jean-Pierre SECQ, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Françoise DURRIEU, Angélique PEINTRE, Nadia AUDEBERT, Alisson CURTY, Frédérique RAGOT			
Secrétaire de Séance : Bruno CALMONT			Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 12 octobre 2022			Télétransmission en préfecture le :
Affichage de la convocation le : 12 octobre 2022			n°: 017-200041614-20221018-2022_10_01-DE
			Date de publication sur le site Internet :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

**avec 1 abstention (M. Philippe BARITEAU)
et 35 votes « POUR »**

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 20 septembre 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 20 octobre 2022

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Bruno CALMONT

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.